Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260416-2026_29-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 7 avril 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 14
Quorum réuni

Le sept avril deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du trente mars deux mille vingt-six, adressée par M.HUREL David, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, M. BOURNICHE Romain, Mme HELMBOLD Cassandre, M. GUILLOU Josselin, Mme LECLAIR Virginie, M. BLANCHARD Olivier, Mme LETANG Patricia, M. LOYER Alexis.

Pouvoirs : Absente représentée
Mme HELMBOLD Cassandre par M.BOURNICHE Romain

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme LOUIS Gwénola a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Délégations de fonctions du Maire aux adjoints aux conseillers délégués - délibération 2026-29
Le Maire propose de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Délégations	Nom, Prénom	Fonction
Délégation marchés publics et vie locale	LOUIS Gwénola	1ère adjointe
Délégation urbanisme et voirie	GALODÉ Jean	2ème adjoint
Délégation éducation sport et loisirs	GUILLAUME Sophie	3ème adjointe
Délégation bâtiments et acteurs économiques	BOURNICHE Romain	4ème adjoint
Délégation finances	HELMBOLD Cassandre	conseillère municipale
Délégation communication	GUILLOU Josselin	conseiller municipal
Délégation Jeunesse	LECLAIR Virginie	conseillère municipale

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260416-2026_29-DE

Le conseil municipal après débat et à la majorité :

- Approuve les délégations de fonctions du maire aux adjoints et aux conseillers délégués selon le tableau ci-dessus,
- Charge le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12
CONTRE : -
ABSTENTIONS : 3

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David